



Prévention et dépistage du cancer du col de l'utérus

En Suisse, le cancer du col de l'utérus n'est pas fréquent, comparé à d'autres types de cancer. Chaque année cependant, des stades précurseurs d'un cancer du col de l'utérus sont diagnostiqués chez environ 5000 femmes dans notre pays. Dans la plupart des cas, le cancer du col de l'utérus apparaît après une infection causée par certaines espèces de papillomavirus humains (PVH). Les PVH se transmettent principalement par contact sexuel. L'usage de préservatifs lors des rapports sexuels permet de réduire le risque d'infection. Il existe en outre depuis quelques années un vaccin destiné aux filles et aux jeunes femmes, permettant de prévenir une infection à PVH. Pour qu'un cancer du col et ses stades précurseurs puissent être détectés et traités le plus tôt possible, il est important que les femmes jeunes ou moins jeunes – y compris celles vaccinées – se soumettent régulièrement à un frottis du col de l'utérus (frottis cervical).

Qu'est-ce que le cancer du col de l'utérus?

Le cancer du col de l'utérus, appelé aussi carcinome cervical, se développe à partir des cellules de la muqueuse tapissant la paroi du col de l'utérus. Le col de l'utérus est la partie inférieure de l'utérus, s'ouvrant dans le vagin.

Cause et facteurs de risque possibles

Quelle est la cause du cancer du col de l'utérus?

La quasi-totalité des femmes touchées par le cancer du col de l'utérus présentent une infection chronique due à certains papillomavirus humains (PVH). Ces virus se transmettent principalement par contact sexuel, parfois aussi par contact cutané direct. Généralement, l'infection à PVH évolue sans aucun symptôme et guérit spontanément en quelques mois. Dans une minorité de cas cependant, elle devient chronique. Les virus se nichent alors dans les cellules du col de l'utérus, où ils stimulent la division cellulaire. Dans un tel cas, le risque de lésions précancéreuses, voire de cancer du col de l'utérus, augmente.

Quels facteurs augmentent le risque de développer un cancer du col de l'utérus?

On estime, dans les pays industrialisés, qu'environ 70 à 80 % de la population sexuellement

active (femmes et hommes) sera infectée au moins une fois par des papillomavirus au cours de sa vie. Toutes les femmes sexuellement actives courent donc potentiellement le risque de développer une infection chronique à PVH. D'autres facteurs accroissent le risque de cancer du col de l'utérus, les principaux étant la consommation de tabac, les relations sexuelles à un très jeune âge et les changements fréquents de partenaire sexuel.

Comment réduire le risque de développer un cancer du col de l'utérus?

Une bonne hygiène intime des deux partenaires, l'usage de préservatifs ou de fémidoms lors des relations sexuelles et le renoncement à la consommation de tabac peuvent diminuer le risque de cancer du col de l'utérus. De plus, il existe un vaccin permettant aux filles et jeunes femmes de se prémunir contre les principaux PVH.

Dépistage précoce

Qu'entend-on par « dépistage précoce » du cancer du col de l'utérus?

Le dépistage précoce consiste à tenter de détecter, par des mesures adéquates, des lésions précancéreuses ou des cancers à un stade peu avancé. Pour le dépistage précoce du cancer du col de l'utérus ou de stades précurseurs d'un tel cancer, on utilise la méthode du frottis cervical (test Pap). Elle

Faits et chiffres

Chaque année en Suisse, en moyenne, quelque 230 femmes développent un cancer du col de l'utérus et environ 90 décèdent d'un tel cancer. Près de la moitié des femmes touchées ont moins de 50 ans au moment du diagnostic. En outre, un stade précurseur du cancer du col de l'utérus est diagnostiqué chez quelque 5000 femmes.

Vaccination contre une infection à PVH (vaccination anti-PVH)

On connaît une bonne centaine d'espèces de PVH, chacune étant désignée par un chiffre spécifique. Les PVH 16 et 18 sont responsables de plus de 70 % des cancers du col de l'utérus. Ces PVH sont considérés comme des virus à haut risque, car ils peuvent induire un cancer. Les virus à faible risque, dont les PVH 6 et 11, peuvent être à l'origine de verrues génitales (condylomes).

La vaccination anti-PVH proposée dans le cadre des programmes cantonaux protège contre les quatre types de PVH mentionnés précédemment. Les filles de 11 à 14 ans peuvent se faire vacciner gratuitement au titre de ces programmes, qui sont également ouverts jusqu'en 2012 aux filles et jeunes femmes de 15 à 19 ans. Pour offrir une protection optimale, la vaccination devrait intervenir avant le premier contact sexuel, car elle est inefficace contre les infections préexistantes. La protection vaccinale démontrée porte sur cinq ans, voire dix ans. On ignore si elle s'étend au-delà, car on manque encore du recul et de l'expérience nécessaires.

permet de détecter des lésions précancéreuses, qui peuvent alors être traitées, généralement de manière peu invasive. L'élimination des lésions précancéreuses permet souvent d'éviter l'apparition d'un cancer. En Suisse, le nombre de cas de cancer du col de l'utérus a fortement diminué au cours de ces dernières décennies, outre les améliorations des conditions d'hygiène, principalement grâce au fait que de nombreuses femmes se soumettent régulièrement à un frottis cervical.

Qu'est-ce qu'un frottis cervical?

A l'aide d'un tampon d'ouate ou d'une petite brosse, le médecin prélève quelques cellules du col de l'utérus. Le frottis cervical ne dure que quelques minutes et il est normalement indolore. Le prélèvement est envoyé dans un laboratoire spécialisé, où il est examiné au microscope pour détecter d'éventuelles anomalies des cellules (modifications pathologiques). Le résultat de l'examen du frottis est disponible au bout de sept à dix jours.

Que se passe-t-il lorsque des anomalies sont détectées?

Si les modifications cellulaires détectées sont de faible ou moyen grade, le/la gynécologue recommande en principe un nouveau frottis cervical à quelque temps d'intervalle. Si les modifications constatées sont de haut grade, les lésions doivent en principe être éliminées. Pour ce faire, différentes méthodes sont à disposition, parmi lesquelles la conisation, une technique chirurgicale consistant en l'ablation d'un fragment du col de l'utérus en forme de cône. Cette intervention préserve l'utérus. Les femmes qui ont une grossesse après une conisation présentent néanmoins un risque accru de fausse couche ou d'accouchement prématuré. L'élimination de lésions précancéreuses est suivie de contrôles réguliers en concertation avec le médecin traitant. En cas de suspicion de cancer du col de l'utérus, on procède à deux examens supplémentaires. Des informations complémentaires se trouvent en ligne sous www.liguecancer.ch et dans la brochure « Cancer du col de l'utérus et lésions précancéreuses ».

Quelle est la fiabilité du frottis cervical?

Le frottis cervical est une méthode éprouvée de dépistage précoce de lésions précancéreuses. Toutefois, comme avec n'importe quel test, le frottis cervical peut donner lieu à de faux résultats: c'est le cas lorsque des cellules normales sont jugées anormales ou, inversement, lorsque des modifications pathologiques ne sont pas identifiées comme telles.

Quelles femmes devraient se soumettre à un dépistage?

Dès le premier rapport sexuel, toute femme devrait se soumettre régulièrement à un frottis cervical. L'intervalle de temps entre deux frottis dépend des résultats du dernier test. Même les femmes vaccinées devraient se soumettre régulièrement à un frottis cervical, car la vaccination anti-PVH ne protège pas contre tous les papillomavirus humains susceptibles de provoquer un cancer du col de l'utérus.

Qui paie le frottis cervical?

L'assurance de base prend en charge les coûts des deux premiers examens gynécologiques, frottis cervical inclus, à une année d'intervalle. Si aucune anomalie des cellules du col de l'utérus n'est détectée, l'assurance de base rembourse également les frottis ultérieurs de dépistage réalisés tous les trois ans. Elle couvre aussi les frottis servant à clarifier des symptômes ou à assurer le suivi de résultats suspects.

Symptômes possibles

Quels troubles peuvent signaler un cancer du col de l'utérus?

Les stades précurseurs d'un cancer du col de l'utérus ne provoquent aucun trouble. Des lésions précancéreuses ne peuvent être détectées qu'avec un frottis cervical, d'où l'importance de frottis réguliers pour un dépistage précoce du cancer du col. Ce cancer lui-même ne provoque pas toujours de troubles manifestes. Souvent, des symptômes n'apparaissent que lorsque la maladie a déjà atteint un stade avancé.

Symptômes possibles:

- Chez les femmes avant la ménopause: saignements vaginaux entre les menstruations ou saignements menstruels qui durent plus longtemps que la normale
- Saignements vaginaux après la ménopause
- Saignements vaginaux après les rapports intimes
- Écoulements vaginaux nauséabonds
- Douleurs dans la région hypogastrique (bas-ventre)
- Perte de poids inexplicable

Le plus souvent, ces troubles ont une autre cause – plus bénigne – qu'un cancer. Un bilan médical est néanmoins nécessaire. De façon générale, plus on détecte précocement une lésion précancéreuse et, à plus forte raison, un cancer du col de l'utérus, meilleures sont les chances de guérison.

Que recommande la Ligue contre le cancer?

Le frottis cervical répété à intervalles réguliers est une mesure simple pour déceler un cancer du col de l'utérus ou des stades précurseurs d'un tel cancer. De façon générale, plus tôt les modifications pathologiques sont identifiées, meilleures sont les chances de guérison. Les femmes jeunes ou moins jeunes – vaccinées ou non – devraient se soumettre régulièrement un frottis cervical de dépistage. Une bonne hygiène intime, l'utilisation de préservatifs ou de fémidoms lors des rapports sexuels, ainsi que la vaccination anti-PVH, abaissent le risque d'infection par des papillomavirus susceptibles de provoquer un cancer du col de l'utérus.

Où trouver de plus amples informations?

On trouve des informations complémentaires sur le cancer du col de l'utérus et sa prévention sur www.liguecancer.ch et dans la brochure « Cancer du col de l'utérus et lésions précancéreuses », qui peut être commandée sous www.liguecancer.ch > Boutique > Brochures.

A qui puis-je m'adresser si j'ai des questions?

- Ligne InfoCancer 0800 11 88 11 (l'appel est gratuit)
- Ligue contre le cancer de votre canton
- www.forumcancer.ch
- www.liguecancer.ch

Impressum

Editrice

Ligue suisse contre le cancer (LSC)
Effingerstrasse 40
Case postale 8219
3001 Berne
tél. 031 389 91 00
fax 031 389 91 60
info@liguecancer.ch
www.liguecancer.ch

© janvier 2010, Ligue suisse contre le cancer, Berne
LSC / 1.2010 / 800 F

Auteurs/coordination

Cornelia Schwager, LSC
Katrin Haldemann, LSC

Collaboration scientifique et rédactionnelle

Dr. med. Eva Ebnöther, Zollikon
Dr. med. Karin Huwiler, LSC

Design / Impression

Basisdruck AG, Bern